

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :	Rénovation de la maison GAVAGGIO – Lot n°02 : Charpente, couverture, ferblanterie / Société BC CHARPENTES / Attribution (1.1)
Service :	<i>Pôle opérationnel (SM – ST)</i>

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2026_050_DEL en date du 20 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° et les articles R.2194-2 et R.2194-3 du Code de la commande publique,

VU la décision n° 2025_152_DEC en date du 16/09/2025 attribuant le marché de rénovation de la maison GAVAGGIO – Lot n°2 : Charpente, couverture, ferblanterie à l'entreprise BC CHARPENTES,

VU l'acte d'engagement signé et notifié le 18/09/2025 à l'entreprise BC CHARPENTES,

VU le budget 2026,

VU le projet d'avenant n°01,

VU l'avis favorable de la commission MAPA réunie le 09/07/2026,

CONSIDÉRANT qu'en cours de réalisation des prestations, il apparaît nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires ayant pour objet la mise en œuvre de panneau pour fermeture en pignon entre maçonnerie et charpente ainsi que des travaux de zinguerie au niveau de la mitoyenneté et sur la cheminée,

CONSIDÉRANT qu'il est donc nécessaire de signer un avenant au marché afin d'y intégrer ces travaux d'un montant de 2 767.21 € HT,

DÉCIDE

✚ **DE SIGNER** l'avenant n°01 au marché de rénovation de la maison GAVAGGIO – Lot n°2 : Charpente, couverture, ferblanterie pour un montant total de 2 767.21 € HT, soit une augmentation de 6.57 % du montant initial du marché.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 24 juillet 2026.

Le Maire,
Patrice DUNAND

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 27 juillet 2026, publiée en ligne sur le site internet de la ville le 27 juillet 2026.

